

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010  
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Marché de travaux pour la pose et la fourniture de consoles murales ou de poteaux en béton servant de support à des instruments topographiques - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signer**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Objet**

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009 arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la création de la ligne D ;
- la construction du tram-train du Médoc.

Pour assurer la mise en place de ce réseau étendu, la Communauté urbaine doit réaliser un certain nombre de travaux. Dans ce cadre, et comme préalable indispensable aux missions du géomètre sur l'ensemble des itinéraires concernés, il est nécessaire de réaliser des travaux de pose de consoles murales ou de poteaux en béton qui serviront ensuite de support à des instruments topographiques relevant du périmètre d'intervention du géomètre.

**Lieux d'exécution**

Les travaux se dérouleront sur toutes les communes concernées par la troisième phase et le projet de tram-train du Médoc, ce qui comprend respectivement les communes de : Bordeaux, Bègles, Pessac, Mérignac, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Blanquefort, Le Haillan et Villenave d'Ornon.

**Procédure marchés publics**

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des marchés

publics dans la mesure où la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commandes, en application de l'article 169 du même code. Ce marché sera conclu pour une durée initiale de cinq ans, avec mention d'un minimum et d'un maximum. Le seuil minimum est fixé à 150.000 € h.t. Le seuil maximum est fixé à 600.000 € h.t.

S'agissant des modalités de leur mise en œuvre, les bons de commande seront notifiés par la Communauté urbaine au fur et à mesure des besoins. Les travaux seront donc rémunérés en fonction des quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Il est précisé que ce marché ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget Annexe Transports : Chapitre 20, Compte 20310002 - Programme TW30 et chapitre 20, Compte 20310002 – Programme TT30 – Exercices 2010 et suivants.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de la consultation est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés - 6<sup>ème</sup> étage.

*Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :*

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés, et notamment ses articles 160,161 et 169,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L. 2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

### **Entendu le rapport de présentation**

Considérant que pour permettre la mise en œuvre des prestations du géomètre dans le cadre de l'extension du réseau de tramway, il convient d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence afin de faire réaliser des travaux de pose et la fourniture de consoles murales ou de poteaux en béton servant de support à des instruments topographiques.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Monsieur le président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

### **Article 2 :**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

### **Article 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports chapitre 20, Compte 20310002 – Programme TW 30 et chapitre 20, Compte 20310002 – Programme TT 30 – Exercices 2010 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2010**

**PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010**

**M. GÉRARD CHAUSSET**